

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS CLERMONT AUVERGNE

09 décembre 2025

Délibération du CA n° 2025/32

Objet : Le protocole financier entre le Crous et Assemblia pour la rénovation des communs de la Résidence Les Jardins

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires;

Rapporteur :

Monsieur Philippe NEGRIER, Directeur Général du Crous Clermont Auvergne.

Délibération :

Le protocole financier entre le Crous et Assemblia pour la rénovation des communs de la Résidence Les Jardins est approuvé à la majorité

Résultat du vote :

Nombre de membres constituant le conseil d'administration : **28**

Quorum : **10**

Nombre de participants au vote : **28** dont **8** procurations

Contre : **2**

Abstention(s) : **1**

Pour : **25**

Clermont-Ferrand, le 09 décembre 2025

Le président du Conseil d'Administration



Monsieur Mohammed BENLAHSEN, Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.